



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Première Commission

1^{re} séance

Jeudi 28 septembre 2006, à 15 heures
New York

Présidente : M^{me} Juul (Norvège)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Déclaration de la Présidente

La Présidente (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue à toutes les délégations participant aux délibérations de la Première Commission à la soixante et unième session de l'Assemblée générale. J'attends avec intérêt de travailler avec tous les membres de la Commission durant les semaines à venir. Nous aurons beaucoup à faire, mais je suis certaine que nous saurons mener nos travaux dans un esprit de coopération et d'efficacité.

C'est en effet un grand honneur et un privilège pour mon pays et pour moi-même d'avoir été élus à la présidence de cet organe important. Je suis profondément reconnaissante à la Commission de la confiance qu'elle me témoigne. Avec son plein appui, j'espère mener ses travaux à bien d'ici la fin de ce mois. Il va sans dire que je compterai largement sur la coopération et la souplesse des membres.

Je m'appuierai également beaucoup sur mes collègues du Bureau, que la Commission a déjà élus, à savoir nos trois vice-présidents – M. Andy Rachmianto, de l'Indonésie, M. Boštjan Malovrh, de la Slovénie, et M. Federico Perazza, de l'Uruguay – et notre Rapporteur, M. Abdelhamid Gharbi, de la Tunisie. Je suis certaine que la Commission saura tirer parti de leur sagesse et de leur compétence collectives en matière de désarmement.

Je suis également convaincue que la Commission bénéficiera une fois encore du plein appui du Département des affaires de désarmement et du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, dirigés respectivement par M. Nobuaki Tanaka et M. Chen Jian. Enfin et surtout, la Commission aura le grand avantage d'accueillir notre ancien collègue, M. Jarmo Sareva, le nouveau Secrétaire de la Première Commission, ainsi que ses collaborateurs expérimentés du secrétariat de la Première Commission.

Organisation des travaux

La Présidente (*parle en anglais*) : Afin d'examiner les travaux de la Commission pour la soixante et unième session, j'appelle l'attention des membres sur le document A/C.1/61/1, qui contient une lettre datée du 18 septembre 2006 que le Président de l'Assemblée générale m'a adressée pour m'informer qu'à sa 2^e séance plénière, l'Assemblée a décidé de renvoyer pour examen à la Première Commission, durant la présente session, 16 points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Avant d'aborder plus en détail le programme de travail et le calendrier qui figurent dans le document A/C.1/61/CRP.1, je rappelle à la Commission que ce document se base sur le programme de travail et le calendrier indicatifs qui ont été adoptés par la Commission le 1^{er} novembre 2005 dans le cadre des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



efforts visant à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale (voir A/C.1/60/PV.23).

Avant de poursuivre, je souhaite appeler attention de la Commission sur une petite modification technique apportée au document de séance. Initialement, une séance devait avoir lieu dans l'après-midi du 24 octobre, mais il n'y aura aucune séance ce jour-là, car c'est un jour férié officiel des Nations Unies.

Le programme de travail et de calendrier lui-même a été préparé conformément à la pratique établie et en tenant compte d'un certain nombre d'initiatives proposées ces dernières années, notamment dans la décision 52/416 B de l'Assemblée générale sur la rationalisation des travaux de la Première Commission. À cet égard, j'ai également tenu compte du paragraphe 36 de l'annexe à la résolution 51/241, dont la première phrase se lit comme suit :

« La Première Commission et la Quatrième Commission ne siègeront pas en même temps; elles pourront envisager de se réunir l'une à la suite de l'autre durant la session ordinaire de l'Assemblée générale. »

Toutefois, les membres ont pu noter dans le document A/C.1/61/CRP.1 qu'au cours des deux premiers jours de la deuxième semaine de la session de fond de la Commission, les 9 et 10 octobre, les séances du matin et de l'après-midi ont été réservées à la Première Commission, pour le débat général, l'échange informel de vues avec le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et avec d'autres responsables de l'ONU, et le débat thématique des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Ceci est conforme à l'accord conclu l'année dernière par mon prédécesseur et son homologue de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

Conformément à la pratique établie, la Première Commission abordera ses travaux de fond le lundi 2 octobre 2006. Les membres se rappelleront que le Bureau avait recommandé que la Première Commission achève ses travaux au plus tard le 31 octobre. La Commission aura donc un maximum de 23 séances pour examiner les points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale lui a renvoyés. La Commission devra également examiner son programme de travail provisoire pour sa prochaine session et se prononcer sur la question au titre du point 110 de l'ordre du jour

relatif à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

S'agissant du point 118, « Planification des programmes », qui avait été renvoyé à toutes les grandes commissions et aux séances plénières de l'Assemblée générale afin d'améliorer l'utilité des débats sur les rapports relatifs à l'évaluation, la planification, la budgétisation et le suivi, nous y reviendrons si l'Assemblée générale renvoie un rapport quelconque sur cette question à notre Commission. Par conséquent, je ferai tout mon possible pour achever les travaux de la Commission dans les délais prescrits, conformément aux recommandations du Bureau. J'en appelle donc instamment à la pleine coopération de l'ensemble des délégations en la matière.

Je voudrais rappeler qu'à la soixantième session, la Commission disposait d'un total de 24 séances, dont 23 seulement ont été utilisées pour examiner un total de 21 points de l'ordre du jour relatifs au désarmement, y compris le point additionnel sur la question de l'Antarctique. Par conséquent, je crois qu'avec la coopération des membres, nous pourrions nous acquitter de notre tâche dans les délais impartis.

Comme lors de sessions antérieures, l'examen des points confiés à la Première Commission s'effectuera en trois phases, comme le reflètent le programme de travail et le calendrier proposés.

La première phase – débat général sur tous les points – durera du 2 au 9 octobre et donnera lieu à un total de sept séances. La liste continue des orateurs pour cette phase est ouverte, et je sais qu'un certain nombre de délégations y ont déjà inscrit leur nom. J'invite les autres délégations à faire de même dès que possible. Je voudrais également rappeler aux délégations qui inscrivent leur nom sur la liste des orateurs que l'établissement d'une liste continue signifie qu'elles doivent faire tout leur possible pour être prêtes à intervenir éventuellement même une séance plus tôt qu'elles ne l'avaient initialement prévu.

Sur la base du programme de travail et le calendrier provisoires adoptés par la Commission en novembre de l'année dernière et publiés sous la cote A/C.1/61/CRP.1, j'ai l'intention de clore la liste des orateurs pour le débat général le mardi 3 octobre à 18 heures. En outre, afin d'utiliser efficacement les ressources qui nous sont allouées, je voudrais demander aux délégations d'avoir l'obligeance de limiter leurs interventions à 10 minutes pour celles intervenant en leur nom propre, et à 15 minutes pour

celles intervenant au nom de plusieurs délégations. Inutile de préciser qu'il n'est pas obligatoire de parler pendant 10 minutes. À cet égard, j'ai l'intention d'introduire le recours au système des « voyants lumineux » pour la première phase de nos travaux. Si la Commission achève son débat général en moins de séances que prévu, je proposerai que nous passions à la phase suivante de nos travaux.

La deuxième phase des travaux de la Commission portera sur le débat thématique structuré consacré aux points de l'ordre du jour, ainsi que sur la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision présentés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Pour toute information préliminaire, un calendrier indicatif fondé sur la pratique établie de la Commission pour la deuxième phase de ses travaux a été communiqué à toutes les délégations dans le document A/C.1/61/CRP.2. Cette phase s'étendra de l'après-midi du lundi 9 octobre au vendredi 20 octobre. Un total de 10 séances, voire de 11 séances si nous achevons le débat général plus tôt que prévu, a été alloué à cet effet.

Comme l'indique le document A/C.1/61/CRP.2, c'est au cours de la deuxième phase qu'il a été prévu de procéder à un échange de vues avec le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et avec d'autres responsables de l'ONU sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et du rôle des organisations respectives en la matière, et sur le suivi des résolutions et des décisions adoptées par la Commission à sa dernière session, y compris par la présentation de rapports. En outre, une séance sera également consacrée à une table ronde avec des experts indépendants. Comme les années précédentes, ces rencontres auront lieu de manière informelle. Une séance – le 20 octobre – a été gardée en réserve au cas où il faudrait plus de temps pour présenter des projets de résolution ou d'autres questions. J'ai l'intention de fournir à la Commission des explications plus détaillées sur la deuxième phase de ses travaux vers la fin de la semaine prochaine.

Afin de faciliter les travaux de la Commission et de prévoir des délais suffisants pour les délégations aux fins de consultations et de laisser suffisamment de temps au Secrétariat pour qu'il puisse s'occuper de la préparation des projets de résolution dans toutes les langues officielles, la date limite pour le dépôt de projets de résolution et de décision sera le mercredi

11 octobre, à 18 heures. J'entends respecter cette date limite, et je demande instamment à toutes les délégations de la respecter de manière rigoureuse.

J'encourage aussi les membres à présenter leurs projets de résolution et de décision dès que possible afin de permettre aux délégations d'obtenir auprès de leurs capitales les instructions nécessaires et de mener à bien les consultations adéquates sur ces projets, pour que les textes finalement adoptés traduisent le plus haut niveau possible de consensus. La présentation précoce des projets de résolution donnera également à tous les membres l'occasion de les commenter au cours de la deuxième phase de nos travaux, dont c'est également l'objectif.

Qui plus est, il est impératif que les délégations présentent dès que possible les projets de résolution qui pourraient avoir des incidences sur le budget-programme, afin de donner au Secrétariat suffisamment de temps pour examiner les incidences nécessaires sur le budget-programme. Je voudrais rappeler aux délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission doivent disposer de suffisamment de temps pour examiner les incidences d'un projet de résolution sur le budget-programme, avant que l'Assemblée ne se prononce sur ce projet.

Enfin, la troisième et dernière phase des travaux de la Commission, à savoir la décision sur tous les projets de résolution et de décision, aura lieu du lundi 23 octobre au mardi 31 octobre. Un total de six séances a été réservé à cet effet. L'année dernière, la Commission avait mené à bien cette dernière phase en adoptant 54 projets de résolution et six projets de décision au cours de six séances. Je demande instamment à toutes les délégations d'en prendre note, et je compte sur leur pleine coopération pour que nous puissions nous prononcer sur l'ensemble des projets de résolution et de décision en temps voulu, en particulier sur les projets qui ont des incidences sur le budget-programme.

J'ai l'intention de conserver la procédure de vote qui requiert le regroupement des projets de résolution compte tenu des sept catégories convenues énumérées dans la lettre que le Président de la Première Commission a adressée au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, conformément au paragraphe 3 de l'annexe à la résolution 58/316, relative aux « Nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée

générale ». Je présenterai une fois encore à la Commission des informations spécifiques sur cette phase finale des travaux en temps voulu.

Je suis convaincue que, compte tenu du projet de programme de travail et de calendrier dont les membres sont saisis, la Commission sera en mesure d'examiner efficacement tous les points de l'ordre du jour qui lui sont renvoyés dans le temps imparti et d'achever ses travaux le mardi 31 octobre 2006. J'aimerais rappeler aux délégations qu'il est nécessaire de faire montre de l'esprit de compromis et de souplesse nécessaire dans le processus d'exécution du programme et du calendrier.

Puis-je considérer que le projet de programme de travail et de calendrier figurant dans le document A/C.1/61/CRP.1, tel qu'il a été modifié oralement, est approuvé par la Commission?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'appelle maintenant l'attention sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale qui concernent les travaux des grandes commissions, y compris celles figurant dans la décision 34/401, en particulier les dispositions ayant trait aux explications de vote, au droit de réponse et aux questions budgétaires et financières, que j'entends appliquer avec la coopération et l'aide de tous les membres de la Première Commission.

Afin d'utiliser pleinement le temps et les services de conférence alloués à la Commission, j'entends, avec la pleine coopération des membres, tenir les séances de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Je voudrais appeler l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour intitulé « Élection des bureaux des grandes commissions », figurant dans le document A/61/250, ainsi que sur l'article 99 a) du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui, tel qu'il a été amendé par la résolution 56/509 du 8 juillet 2002, se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

Compte tenu de ce que je viens de dire, je propose que la Première Commission, conformément à

cette résolution, examine cette question en juin 2007, environ trois mois avant l'ouverture de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite procéder ainsi.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la présentation des projets de résolution, j'appelle l'attention des membres de la Commission sur le paragraphe 28 du document A/61/250, en date du 12 septembre 2006, intitulé « Organisation de la soixantième et unième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour », qui se lit comme suit :

« Le Bureau a noté et décidé de porter à l'attention de l'Assemblée générale que le Secrétaire général avait encouragé les États Membres à transmettre tous les projets de résolution et de décision sous forme électronique aussi bien que sur papier. [...] Il a aussi souhaité leur faire observer que les délégations soumettant ces textes devaient veiller à ce que les versions électronique et sur papier soient identiques. »

À cet égard, j'invite les États Membres qui souhaitent présenter des projets de résolution ou de décision à la Commission de bien vouloir respecter la procédure suivante. Pour présenter des projets de résolution qui se fondent sur des résolutions déjà existantes, la version officielle doit servir de texte de base, tout nouveau texte et tout changement apporté à l'ancien texte devant être indiqués clairement en caractères gras. De même, pour les projets de résolution révisés, la version originale publiée sur le Système des documents officiels (Sédoc) doit servir comme texte de base, toutes les modifications étant clairement indiquées en caractère gras.

Il est demandé aux délégations de suivre les procédures et de soumettre à la fois le tirage du texte final et une disquette ou de l'envoyer par courrier électronique au Secrétariat pour la production du document. Les délégations qui souhaitent présenter un projet de résolution ou de décision sont invitées à contacter le Secrétariat de la Commission pour toute autre information et pour toute aide. En outre, pour faciliter le processus, le Secrétariat de la Commission fournira aux délégations un recueil des résolutions déjà existantes à la fois sur papier et sous forme

électronique, et il s'est déclaré prêt à aider les délégations à cet égard.

À cette étape, je voudrais donner la parole au Secrétaire de la Première Commission, qui va informer les membres de certaines questions ayant trait aux procédures de la Commission.

M. Sareva (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à préciser que le Secrétariat réaffirme son engagement à aider les délégations afin d'assurer le bon déroulement des travaux de la Première Commission.

Je voudrais tout d'abord communiquer aux membres des informations sur les recueils des projets de résolution et de décision, auxquels la Présidente a fait référence. À cet égard, je tiens à informer les délégations que des recueils des projets de résolution préformatés sous forme électronique sont à la disposition des délégations qui se sont portées coauteurs, de même que les listes formatées des coauteurs. Les délégations qui n'ont pas encore reçu les recueils sont invitées à prendre contact avec le Secrétariat, qui leur fournira une aide à cet égard. Nous sommes également prêts à fournir des documents préformatés pour tout nouveau projet de résolution ou de décision.

Je voudrais saisir cette occasion de rappeler une fois encore aux délégations que la date limite de dépôt des projets de résolution et de décision est le 11 octobre à 18 heures. La coordonnatrice à laquelle il convient d'envoyer tous les projets des délégations est M^{me} Christa Giles, du Service des affaires de désarmement et de décolonisation du Secrétariat. Les délégations sont, une fois encore, aimablement invitées à utiliser les recueils distribués, contenant des documents préformatés.

Je voudrais également faire remarquer qu'il y aura deux listes de coauteurs pour chaque projet de résolution ou de décision. Une liste sera tenue par la délégation qui est l'auteur du projet et l'autre par le Secrétariat. Le Secrétariat estime que limiter le nombre de copies des listes de coauteurs au strict minimum, c'est-à-dire à deux copies, préservera l'intégrité des listes des coauteurs et réduira au minimum le risque d'erreur. Toutes les questions relatives aux listes des auteurs doivent être posées à M^{me} Christa Giles.

En ce qui concerne la liste des délégations, je voudrais aussi rappeler aux membres qu'ils doivent présenter le plus rapidement possible au Secrétariat la

liste de leurs délégations à la Première Commission; la date butoir pour le traitement de la liste est le 5 octobre. Tout nom présenté après ce délai ne pourra être inclus que dans un additif qui sera publié à l'issue de la session de la Commission. Les délégations peuvent se procurer auprès du Secrétariat un formulaire pour inscrire le nom de leurs représentants aux grandes commissions.

Je souhaite ensuite donner des informations sur le site Internet de la Commission. Suite à la demande de nombreuses délégations quant à la mise à jour du site de la Première Commission, je voudrais indiquer qu'il a été mis à jour et qu'il contient des informations sur les membres du bureau et sur le personnel des Nations Unies qui assurent les services de la Commission, avec leur nom, leur numéro de téléphone, et une brève description de leur fonction. Le site Internet étant public, on ne trouvera pas les adresses électroniques des membres du Secrétariat, mais nous fournirons volontiers aux délégations intéressées nos adresses électroniques.

Les délégations qui ne connaissent pas bien le site officiel des Nations Unies peuvent y accéder par l'adresse www.un.org. Pour accéder aux pages de la Première Commission, prière de cliquer sur « organes principaux » puis sur « Assemblée générale ». Sur le site de l'Assemblée générale, on trouvera les liens vers les principales Commissions; on y trouvera la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission).

On a énormément parlé du site Internet de la Première Commission, et c'est pourquoi j'aimerais souligner que ce site est géré par le Département de l'information; il respecte toutes les normes de l'organisation, ainsi que les directives en matière de style, de contenu et de ce qui peut et ne peut pas être publié sur ce site. Par exemple, tous les documents officiels de la Commission, qu'il s'agisse des documents de la série A/C.1/61 ou de la série A/C.1/61/L, se trouveront sur le site un fois publiés. Ce site est multilingue, et les délégations pourront donc trouver des informations dans les six langues officielles des Nations Unies à la page de chaque langue.

Toutefois, en raison des contraintes actuelles, nous ne pouvons mettre aucun document officiel sur ce site. En raison de ces restrictions qui touchent la totalité du contenu des sites officiels des Commissions, le Secrétariat envisage de diffuser les documents de séances et les autres documents officiels par d'autres voies. Une

possibilité consisterait à diffuser les documents officieux par le site Internet un.int., protégé par un mot de passe et utilisé par les Missions permanentes.

Je souhaite indiquer aux membres que nous envisageons de mettre en place un système qui permettrait aux délégations de se porter auteur d'une résolution par voie électronique, en passant par un site protégé par un mot de passe. Ce projet de coparrainage en ligne est actuellement à l'étude au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Le Secrétariat discute des possibilités de faire participer la Première Commission à ce projet. Il est prématuré à ce stade de dire si l'on pourra déjà utiliser cette possibilité lors de la présente session.

Entre-temps, les délégations sont encouragées à prendre contact avec M. Sergei Cherniavsky, coordonnateur responsable du site Web, dans le cas où elles auraient des questions à poser sur le site ou sur l'accès aux documents électroniques de la Commission.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Shamaa (Égypte) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence de la Première Commission. Vous avez mentionné l'amendement oral au document A/C.1/61/CRP.1.

Pourriez-vous nous le lire à haute voix? En outre, le programme de travail pourrait-il indiquer la date de l'Eid al-Fitr, conformément au calendrier des Nations Unies? Je souhaite poser une autre question sur la structure du débat thématique. Je voudrais savoir si la pratique de l'an dernier sera reprise cette année. En d'autres termes, ces séances sont-elles officielles ou officieuses? À la dernière session, elles avaient tendance à débiter comme des séances officielles pour finalement prendre une forme officieuse.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le seul amendement oral est qu'une séance était initialement prévue le 24 octobre dans l'après-midi. Mais il n'y aura aucune séance ce jour, puisque ce sera un jour férié officiel des Nations Unies, l'Eid al-Fitr.

Je voudrais répondre à la dernière question en me référant à la note de bas de page qui figure dans le calendrier indicatif distribué en tant que document A/C.1/61/CRP.2. Celle-ci précise que, durant le débat thématique, chaque séance officielle sera divisée en trois parties, conformément à la pratique utilisée l'an dernier. La réponse se trouve donc dans cette note de bas de page.

Comme il en a été décidé, la Commission entamera son travail de fond le lundi 2 octobre à 10 heures.

La séance est levée à 15 h 45.